

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**24 AVRIL 2008**

L'an deux mil huit, le vingt quatre du mois d'avril à ECOUFLANT, à 20 h 30 le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DELAUNAY Dominique, Maire.

## **ETAIENT PRESENTS :**

### Liste majoritaire :

Mesdames ASTIE, BECHADE, COINET, DELANNEAU, DELAUNAY, DOUBLET-ROCHAIS, MOULIN-WROBLEWSKI, MUNOZ, PELTIER, ROYER

Messieurs DELAUNAY, CHOQUET, DREUX, ESNOU, GUERIN, MISANDEAU, PENOT, SABADEL, VAUGOYEAU

### Liste minoritaire :

Mesdames CARRE, MANDIN

## **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE PROCURATION :**

### Liste majoritaire :

Monsieur CHIMIER à Monsieur DELAUNAY  
Madame GANNEREAU-BONDIS à Madame BECHADE  
Monsieur QUEVREUX à Madame DELANNEAU

### Liste minoritaire :

Monsieur MATHEU à Madame CARRE  
Monsieur MONNIER à Madame MANDIN

## **ETAIT ABSENTE**

### Liste minoritaire :

Madame MARCHAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DELAUNAY

Convocation du 14 avril 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers votants : 26

### **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 3 avril 2008**

Madame Carré, pour la Minorité, souhaite que l'adjectif "inopportune", dans le point relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire, soit remplacé par « nécessaire », correspondant mieux à l'esprit de l'intervention de Monsieur Monnier.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la séance et propose d'ajouter le dossier " Diagnostic socioculturel – Recrutement d'un Chargé de mission".

Approuvé à l'unanimité.

## **CONSEIL MUNICIPAL – FONCTIONNEMENT**

### **Démission de Monsieur Desblancs**

Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Desblancs donnant sa démission au 4 avril 2008.

### **Installation de Madame Marchand**

Le Maire déclare installer en remplacement de Monsieur Desblancs, Madame Michelle Marchand, 6<sup>ème</sup> de la liste de la Minorité "Ensemble pour l'avenir d'Ecouflant".

### **Commission "Vie sociale, scolaire et enfance"**

Madame Marchand souhaitait être élue au sein de cette Commission. Le Maire explique qu'il a discuté avec elle de l'ambiguïté de sa présence eu égard de sa fonction de Présidente des "Titis" –Association d'Assistants maternelles– et de sa profession d'Assistante maternelle. Le Maire explique que plusieurs élus de la Majorité qui, de par leur métier ou leur participation dans d'autres associations, n'ont pas été candidats pour siéger au sein des commissions ou des organismes extérieurs en rapport avec leurs domaines. Madame Marchand a demandé un temps de réflexion avec son équipe. Il est accepté de reporter l'élection au prochain Conseil municipal.

### **Commission communale des impôts directs – Constitution**

Le Directeur des services fiscaux par courrier du 31 mars 2008 rappelle qu'en vertu de l'article 1650 du Code général des impôts le mandat des membres de la Commission communale des impôts directs prend fin avec celle du mandat du Conseil municipal et les nouveaux Commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils municipaux.

La Commission communale des impôts pour les communes de plus de 2 000 habitants outre le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la présidence est composée de 8 titulaires et de 8 suppléants.

Ceux-ci sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants) proposée par le Conseil municipal. Ces personnes de plus de 25 ans sont choisies parmi les différentes catégories de contribuables de la Commune si possible représentatives des diverses activités socioprofessionnelles dont un Commissaire domicilié hors de la Commune et un Commissaire propriétaire de bois.

Après remplacement d'un nom de contribuable proposé ayant quitté la Commune, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la liste proposée de 16 titulaires et de 16 suppléants.

## **FINANCES**

### **Compte de gestion 2007**

Monsieur Vaugoyeau, Adjoint aux finances, résume le compte de gestion 2007 du Comptable dont les écritures sont conformes à celles de l'ordonnateur.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2007.

### **Compte administratif 2007**

Suite à l'approbation du compte de gestion, Monsieur Vaugoyeau présente le compte administratif qui retrace l'ensemble des écritures de l'ordonnateur. Les résultats de l'exercice 2007, conformes à ceux du compte de gestion se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		361 399,17	1 156 508,16		1 156 508,16	361 399,17
Opérations de l'exercice	3 888 212,35	5 340 203,45	3 633 495,67	3 037 410,62	7 521 708,02	8 377 614,07
<b>TOTAUX</b>	3 888 212,35	5 701 602,62	4 790 003,83	3 037 410,62	8 678 216,18	8 739 013,24
Résultats de clôture		1 813 390,27	1 752 593,21			60 797,06

Le Maire s'étant retiré de la salle, Monsieur Vaugoyeau soumet au vote le Compte administratif qui est voté à l'unanimité.

### Résultats 2007 – Affectation

Les résultats de fonctionnement 2007 s'élevant à 1 813 390,27 €, le Conseil municipal à l'unanimité vote l'affectation de la manière suivante :

#### 1°) Recette d'investissement

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 377 216,21 € pour couvrir le déficit d'investissement cumulé constaté fin 2007, soit 1 752 593,21 € diminués de l'excédent des reports des crédits d'investissement, soit 375 377,00 € (R 3 423 700 – D 3 048 323 €).

#### 2°) Recette de fonctionnement

Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté pour 436 174,06 €

### Budget supplémentaire 2008

Monsieur Vaugoyeau présente le projet de budget supplémentaire 2008 qui prend en compte l'affectation des résultats 2007, intègre les reports de crédits 2007 et des crédits complémentaires en recettes et en dépenses dans les deux sections. Le Budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et recettes :

Section fonctionnement : 452 974,06 €

Section investissement : 4 840 716,21 €

dont reports : 1 792 393,21 € en dépenses et 1 417 016,21 € en recettes.

Madame Mandin indique que la Minorité s'abstiendra de voter. Elle aurait souhaité un report de vote eu égard à la présence restreinte des membres de la Minorité en cette séance mais souligne que son groupe a apprécié de voir l'emprunt diminuer.

Le Conseil municipal vote par 22 voix "pour" et 4 abstentions le budget supplémentaire 2008.

### Indemnité annuelle de Conseil du Receveur municipal

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 permet aux communes d'allouer au Receveur municipal une indemnité annuelle dite "de Conseil". Le taux est fixé par le Conseil municipal et le montant calculé selon la moyenne des dépenses afférentes aux trois dernières années. La décision d'attribution de l'indemnité est accordée pour la durée d'un mandat municipal.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition d'allouer au Receveur, Monsieur Franik, l'indemnité au taux maximum comme lors du mandat précédent.

### Gardiennage des églises – Attribution d'une indemnité annuelle

Les communes sont autorisées à assurer le gardiennage des églises et à rétribuer le gardien qui peut être le desservant.

Le montant de l'indemnité est réglementé par le Ministère de l'Intérieur qui fixe chaque année le pourcentage de majoration applicable avec un plafond. Pour 2008, la majoration est de 0,79 % et le plafond est de 464,49 € pour un gardien résidant dans la Commune et de 117,10 € pour un gardien extérieur.

Cette indemnité versée précédemment au taux maximal n'est plus versée depuis le départ du prêtre qui habitait le presbytère.

La Paroisse St François aux Portes d'Angers vient de faire savoir qu'elle a nommé un gardien de l'église domicilié sur la Commune et demande le versement de l'indemnité correspondante.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition d'allouer l'indemnité au taux maximal et de verser chaque année l'indemnité au gardien désigné par la paroisse, soit pour 2008 le montant de 464,49 €

### **Subventions 2008**

#### **▪ APE (Association Petite Enfance) – Complément**

En vertu de la convention en vigueur signée en 2007 entre la Commune et l'APE gestionnaire du Multi-Accueil "Maison de la Rivière", le Conseil municipal par délibération du 27 décembre 2007 a alloué à l'APE une subvention de 24 000 € valant acompte de la subvention 2008 dans l'attente de la présentation du budget prévisionnel de la structure.

Vu le budget présenté de 256 457 € et annexé et les justificatifs apportés, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition d'allouer à l'APE pour 2008 la subvention demandée de 75 888 € à verser en deux échéances égales selon les termes de la convention et en considérant l'acompte versé au titre de la première échéance du 15 janvier.

Pour mémoire, la subvention allouée en 2007 était de 74 400 €

#### **▪ ALE (Animation et Loisirs Ecoflant) – Avance**

En vertu de la convention en vigueur signée en 2007 entre la Commune et l'ALE (Association Animation Loisirs Ecoflant), le Conseil municipal par délibérations du 20 décembre 2007 et du 24 janvier 2008 a alloué à l'ALE, gestionnaire du Centre de loisirs et du PAJ, une subvention globale de 101 815 € pour l'année 2008.

Selon la convention, la subvention est versée en 3 fois à part égale au 1<sup>er</sup> février, au 1<sup>er</sup> juin après production bilan N-1 et le solde au 1<sup>er</sup> septembre.

A la demande de l'ALE, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de verser fin avril une avance de 15 000 € au titre du 2<sup>ème</sup> acompte.

### **Allocation en non valeur**

Sur demande du Receveur, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'allocation en non valeur de deux recettes d'un montant total de 71,76 €

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **Tableau des effectifs – Modificatif n° 1**

Afin de suivre l'évolution des services, notamment celui de l'accueil périscolaire et permettre les avancements de grade après concours ou promotion interne, le Conseil municipal approuve à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs du 1<sup>er</sup> janvier 2008 voté le 20 décembre 2007 (inséré dans le BP 2008) de la façon suivante avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2008 :

#### **I – Ouverture de postes**

##### 1 - Pour nomination

##### *1.1 - Filière administrative*

➤ **1 poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet** permettant l'embauche définitive de l'agent d'accueil remplaçant sur un congé longue durée depuis septembre 2003.

##### *1.2 - Filière animation*

➤ **2 postes d'Adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

1. 1 poste de 17.06/35<sup>èmes</sup>

2. 1 poste de 30.44/35<sup>èmes</sup>

Ces créations permettant l'embauche définitive de deux agents titulaires du BAFA recrutés par voie de CDD pour la mise en place de l'accueil périscolaire en septembre 2007.

##### 2 – Pour avancement de grade

##### *2.1 - Promotion interne après avis CAP du 28 mars 2008*

##### *Filière technique*

➤ **1 poste d'Agent de maîtrise à temps complet** (3 agents ont été promus et seulement 2 postes ont été ouverts en décembre 2007)

## 2.2 – Après concours

### *Filière police*

- **1 poste de Chef de service de police municipal de classe normale**

## **II - Fermeture** des postes créés par DCM du 20 décembre 2007

### 1 – Filière technique

- **1 poste d'Ingénieur en chef de classe normale** ouvert à tort en décembre 2007 pour promotion, ce grade n'étant pas possible dans les communes inférieures à 40 000 habitants.

### 2 – Filière sociale

- **2 postes d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe** ouverts à tort pour promotion, les agents pressentis n'ayant pas encore l'ancienneté requise.

### **Diagnostic socioculturel**

La Commune doit renouveler le contrat CAF enfance jeunesse qui doit être signé au plus tard pour la fin de l'année 2008.

Par ailleurs, le programme éducatif local (PEL) également expiré doit être renouvelé.

Pour ces deux outils de la politique communale réaffirmée en ce début de mandat complétée par une politique nouvelle en faveur des aînés, il apparaît souhaitable de réaliser un diagnostic socioculturel sur l'ensemble des tranches d'âge de la population ecoouflantaise.

Cette étude spécifique et lourde oblige à faire appel à un Chargé de mission sociologue pour une durée estimée à 5 mois.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition d'ouvrir un poste pour besoin occasionnel d'Attaché territorial en tant que Chargé de mission contractuel pour une durée de 5 mois (grade d'Attaché – 4<sup>ème</sup> échelon IB 466 IM 408) et autorise le Maire à recruter la personne qui réalisera le diagnostic socioculturel.

## **PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT**

### **Restructuration du Centre bourg – Marché de travaux – Avenant calendaire**

Les travaux de restructuration du Centre bourg ont débuté le 19 novembre 2007, par ordre de service notifié aux entreprises titulaires des marchés. D'une durée de 5 mois (périodes de congés non comprises), ces travaux nécessitent une prolongation de quelques mois en raison des aléas climatiques et de la difficulté à se procurer certains matériaux adéquats prévus au marché.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer avec les entreprises titulaires un avenant de prolongation des travaux pour une durée de 4 mois maximum, soit jusqu'au 19 août 2008.

## **URBANISME**

### **Autorisation du droit des sols – Construction du préau à l'école G. Sand**

La Commune envisage de construire un préau avec terrasse dans la cour de l'école G. Sand –espace "maternelle"– durant les prochaines vacances d'été.

Cette structure demandée par les enseignants de 169 m<sup>2</sup> située en façade sud du bâtiment actuel aura la double finalité d'abri durant les récréations et de liaison couverte pour relier la salle de jeux et les classes du primaire sans passer par la cantine.

Le projet a été confié à la Société Concept et Maîtrise d'œuvre en bâtiment d'Ecouflant (décision présentée au Conseil municipal du 3 avril 2008) et a reçu un avis favorable du Bureau municipal le 7 avril.

Le coût des travaux est estimé à 71 162 €TTC et les crédits sont inscrits au budget - programme 130.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le permis de construire et tout document y afférent.

Le Maire indique qu'un audit sur l'accessibilité des bâtiments et équipements publics sera réalisé au cours de l'année.

## VIE ECONOMIQUE

### **Travail dominical – Dérogation – Avis du Conseil municipal**

Le Préfet a été saisi d'une demande de dérogation aux règles du repos dominical par l'entreprise SA CIEC

Génie Electrique d'Angers pour intervention de deux électriciens salariés sur le site de la Société Valéo Vision boulevard de l'Industrie à Ecoufiant le dimanche 27 avril 2008.

La demande est justifiée par une nécessité de procéder à des modifications sur l'installation électrique en dehors des périodes de fonctionnement des machines pour des raisons de sécurité.

Les autorisations nécessaires ne peuvent être accordées que pour une durée limitée et sont données après avis de la CCI et des syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés de la Commune et du Conseil municipal.

Par 21 voix "pour" et 5 abstentions, le Conseil municipal émet un avis favorable.

## INTERCOMMUNALITE

### **SICV – Election délégués complémentaires**

Conformément à la modification des statuts du Syndicat intercommunal de la coupure verte votée lors de sa séance du 24 janvier 2008, le Conseil municipal d'Ecoufiant a désigné 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant lors de sa séance du 3 avril 2008. Ces modifications de statuts n'ayant pas été encore approuvées par l'ensemble des Communes membres et le Préfet du Maine et Loire, ce sont les statuts initiaux qui s'appliquent avec 4 titulaires et 2 suppléants.

Il convient donc d'élire les délégués complémentaires (2 titulaires et 1 suppléant) qui siègeront jusqu'à la date de l'arrêté préfectoral de modification des statuts.

Sont élus à l'unanimité :

#### Titulaires :

- Monsieur Monnier
- Monsieur Choquet

#### Suppléant :

- Monsieur Misandeau

### **Fin de l'ordre du jour**

**PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 22 MAI 2008 A 20 H 30  
AU LOGIS DE BELLEBRANCHE**

### **Tour de table des Adjointes et des Conseillers**

#### **Madame Delaunay – Conseillère municipale déléguée aux festivals**

##### **Jo Bithume – Spectacle "Betty"**

La Papeterie de Jo Bithume, lieu de résidence pour des compagnies des arts de la rue de toute l'Europe propose à la Commune d'Ecoufiant une "sortie de fabrique", c'est-à-dire une répétition publique d'un spectacle en cours de création.

Le spectacle de la Compagnie Midi 12 proposée à la Commune d'Ecoufiant sans contrepartie financière se nomme "Betty" du nom d'une musicienne dont la vie nous sera contée par un détective privé venu enquêter sur sa mort. Ce spectacle est une proposition théâtrale musicale et déambulatoire se jouant la nuit. Une histoire urbaine composé de plusieurs tableaux, une chronique d'une période essentielle (1967-1977) pour les fondements de la musique "pop-rock" actuelle. Le point de vue d'une musicienne nous fera comprendre comment les grands faits socio-historico politiques de cette période (guerre du Vietnam/loi Veil sur l'IVG/le premier homme sur la lune...) ont une influence sur la naissance ou la fin de différents courants musicaux.

La Compagnie Midi 12 jouera le 8 mai ainsi que le 13 mai à Ecoouflant aux abords du Logis de Bellebranche. L'installation du spectacle débutera à 9 h 00 et se jouera à 21 h 30 pour une durée d'environ 1 heure. Une discussion avec le public sera ensuite proposée.

**Madame Béchade – Adjointe à la communication et au tourisme**

**Accueil des nouveaux habitants le 17 mai 2008**

70 nouveaux foyers sont concernés. Invitation distribuée de main à main par les élus de la Majorité. Réunion en présence des associations locales et présentation du film du Festival "Aux Arts etc.". Visite de la Commune en bus, commentée par le Maire.

**Monsieur Choquet – Conseiller municipal**

**Association des aînés du château à Motte – Journée partenaire le lundi 28 avril après-midi**

Présentation du site, des différents ateliers et jardinage et dégustation de produits.

**Madame Doublet-Rochais – Conseillère municipale**

**Fête d'Eventard** le samedi 6 septembre 2008.

La séance est levée à 22 h 15.

---